



**PROCÈS VERBAL CORRIGÉ ET APPROUVÉ
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
LE DIMANCHE 18 JUILLET 2004
LA PLAGE DU LAC BATAILLE**

Enregistrement à 9 h 45.

La réunion débute à 10 h 05.

La liste des présences compte 88 signatures, incluant 25 personnes qui se sont enregistrés comme couple.

Afin de faciliter la référence, le procès verbal est présenté dans la séquence de l'ordre du jour.

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉE PAR : *André Fortier*

APPUYÉE PAR : *Jacqueline Swanson*

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2.0 ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU 20 JUILLET 2003

PROPOSÉE PAR : *André Fortier*

APPUYÉE PAR : *Paul Strigner*

QUE le procès verbal de l'Assemblée générale annuelle du 20 juillet 2003 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.0 RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

On présente un plan d'action détaillé afin de faciliter la présentation; il comprend tous les dossiers sur lesquels le conseil d'administration a travaillé durant la dernière année. On remarque que des problèmes de routes / chemins étaient à l'origine de la plupart de ces dossiers et que ceux-ci ont exigés beaucoup de temps.

Un membre demande plus de renseignements concernant le transfert du chemin du lac Bataille. France Joncas mentionne que ce transfert à la municipalité devait se faire par le développeur en 1988. En l'an 2000, lorsque l'Association a fait l'acquisition de la plage du lac Bataille ainsi que la plupart des chemins privés du domaine, on s'aperçoit que ce transfert ne s'est jamais fait et

l'Association demeurait toujours l'unique propriétaire de cette route. Afin de compliquer les choses, en l'an 2000, la province de Québec fait arpenter tous les terrains sur son territoire ayant comme résultat quelques erreurs dans l'enregistrement de terrains de telle façon que des parties de chemins privés étaient enregistrées sous la bannière du chemin du lac Bataille.

PSLL a pu négocier avec la municipalité afin que celle-ci assume tous les coûts (argentage, séparation des terrains, enregistrement, frais de notaire etc.) nécessaires à la vente du chemin du lac Bataille à la municipalité pour la somme de 1,00 \$.

3.1 Ponceau reliant les lacs Bataille et Rhéaume

La présidente indique que le conseil d'administration s'est penché sur cette question. Les propriétés de la rive sud du ruisseau sur les deux côtés du ponceau sont des terrains privés et les propriétaires n'entendent pas céder ces terrains ou des parties de ces terrains dans le but d'apporter des modifications à ce ponceau; la municipalité n'est pas intéressée à modifier le ponceau. Sur ce, le conseil d'administration a décidé de clore ce dossier.

On mentionne aux membres, que présentement il n'y a pas de rampe de lancement pour les bateaux sur le lac Rhéaume. Au printemps à la crue des eaux on peut lancer un bateau à la plage du lac Bataille, mais à l'automne c'est impossible. John Westeinde nous dit qu'à cause de cette situation, un bon nombre de personnes lancent leurs bateaux à partir de son terrain sur le lac Rhéaume, sans permission, et que cela devient problématique.

Serge Tremblay mentionne aussi que la municipalité a changé le ponceau sous impulsion, sans prendre quoi que ce soit en considération.

John Westeinde indique qu'il y a des « pour » et des « contre » pour changer le ponceau et que l'on devrait consulter les membres par voie référendaire afin d'en décider une fois pour toute. Quand les membres se seront prononcés, on pourra procéder à l'étape suivante avec un plan définitif.

PROPOSÉE PAR : *Louise Lemieux*

APPUYÉE PAR : *Jacqueline Swanson*

QUE le conseil d'administration soit mandaté de préparer un référendum qui sera présenté aux membres à l'assemblée générale annuelle de 2005.

On demande le vote.

47 pour, 5 contre, 5 abstentions

ADOPTÉ

La présidente note que l'on devra vérifier certains détails en ce qui concerne l'éligibilité à voter soit les propriétaires des lacs Rhéaume et Bataille, tous les propriétaires, les membres seulement etc., aussi bien que d'autres règles de procédure avant qu'un tel référendum soit tenu.

France Joncas demande des volontaires afin de former un comité ad hoc dans le but de formuler la question référendaire ainsi que de soumettre des recommandations au conseil d'administration. Les personnes suivantes offrent de faire partie du comité ad hoc ponceau : John Westeinde, David Kerluke, Paul Wilson et Mike Burke.

Dominique McKay demande s'il serait possible de considérer la possibilité d'utiliser les droits d'accès de l'Association qui pourraient être utilisés comme rampe de lancement des bateaux pour le lac Rhéaume.

L'achat d'un terrain comme rampe de lancement est mentionné comme possibilité.

Louise Lemieux mentionne que des personnes utilisent la petite baie à l'angle des chemins Blackburn et Rhéaume afin de mettre leur bateau à l'eau et aimerait savoir qui est le propriétaire de ce terrain et que pourrait-on faire pour éliminer cette coutume.

3.2 Rapport sur l'ensemencement de poissons

Un rapport sur l'ensemencement a été complété en avril dernier et est disponible en anglais seulement en ce moment. Si la demande justifie une traduction, l'Association procédera.

On choisit de ne pas embaucher de consultant pour faire la recherche et rédiger le rapport sur l'ensemencement de poissons, mais de le faire à l'interne. L'étude démontre que la truite mouchetée et la « Québec Red » sont définitivement indigènes à nos lacs, et qu'au fil des ans l'Association a ensemencé avec ce genre de truites : mouchetée (omble chevalier), arc-en-ciel (non indigène) et la grise (deux fois seulement), l'arc-en-ciel étant la truite priorisée depuis dix ans. Par ce fait, l'Association a effectivement changé l'environnement écologique dans cette décennie. Cependant, on note que dans le dernier siècle la truite arc-en-ciel est maintenant une espèce « autochtone » grâce à sa capacité à s'adapter à différents habitats et environnement de l'Amérique du Nord.

Étant une espèce indigène, la truite mouchetée est très convenable pour nos lacs. Cependant elles sont plus fragiles que l'arc-en-ciel puisqu'elles succombent plus facilement à la maladie et à la blessure. Elles sont aussi moins prédatrices que l'arc-en-ciel dans leurs méthodes d'alimentation. Bien qu'un plaisir à attraper, la truite mouchetée est plus difficile à pêcher vu sa préférence pour l'eau froide et profonde pendant les mois d'été. La difficulté à les prendre pourrait avoir un effet négatif sur l'appui financier nécessaire au programme d'ensemencement. Pour ces raisons, l'Association a décidé de continuer à ensemencer avec la truite arc-en-ciel.

Le rapport comprend des suggestions qui visent à implanter un programme de gestion de pêche. Cependant, implanter un tel programme obligerait l'Association à attribuer des fonds afin de vérifier les prises, ce qui pourrait affecter le budget d'ensemencement. De plus, implanter et contrôler un tel programme exigeraient beaucoup d'heures, et en ce moment l'Association croit mieux utiliser ses ressources et énergies ailleurs.

À noter que depuis 1989, l'Association a dépensé plus de 30 000 \$ en ensemencement et qu'en novembre 2003, on a ensemencé les lacs Rhéaume, Bataille et Barnes.

3.3 La protection de nos marais

Vu que la plupart des lots riverains privilégiés du domaine sont déjà vendus, les acheteurs lorgnent maintenant les terrains marécageux et des terres humides dans le but de les remblayer afin de créer une base capable de soutenir une structure permanente. Une telle situation s'est produite en juin dernier, mais grâce à la vigilance des voisins, PSSL a été en mesure d'alerter la municipalité et de mettre fin à ces démarches. Dorénavant toutes demandes de permis sur ce terrain serviront d'alerte pour le personnel du développement à la municipalité. Notre conseillère Margaret Carey et le personnel clef à la municipalité ont endossé nos démarches. (On applaudit généreusement)

La présidente demande aux résidents d'être aux aguets des lots vacants à proximité de leur terrain. S'ils aperçoivent des abris ou des modifications apportées au rivage, ils doivent aviser un membre du conseil d'administration immédiatement afin que PSSL puisse enquêter, et si nécessaire, entreprendre les démarches nécessaires avant qu'il n'y ait trop de dommage.

Tony Bernard souligne que depuis que la marge de recul pour les constructions a été réduite de 100 pieds à 35 pieds, comment nos rivages sont-ils protégés?

On se souvient qu'il y a quelques années la province de Québec exigeait la marge de recul de 100 pieds pour tous les nouvelles structures. À ce moment là, FAPEL avait fait un « lobbying » assez vigoureux visant à maintenir le statut quo mais en vain. Développeurs et autres intéressés possédaient les ressources financières et humaines pour effectuer de fortes pressions sur le gouvernement provincial. La municipalité emboîte le pas pour des considérations financières, augmentation du revenu des taxes, mais citant les nouvelles technologies en ce qui a trait aux systèmes d'épuration autosuffisantes tels que « Eco Flo » pour justifier leur décision.

4.0 RAPPORT DU TRÉSORIER

4.1 Les états financiers pour l'année 2003

4.2 Le budget provisoire pour l'année 2004

David Hodgkin, trésorier, indique qu'il a reçu 1 000 \$ de Guy Audette (Perkins-sur-le-lac Inc.) en considération pour une parcelle de terrain qui était exclue de la vente de la plage du lac Bataille. Cette somme a été versée en avril dernier.

On questionne le rendement du dépôt à terme de l'Association. Le trésorier répond qu'il pourrait probablement recevoir un taux d'intérêt un peu plus élevé avec une autre institution bancaire mais il croit pratique de transiger avec la Caisse Populaire Desjardins. Ceci prime sur les énergies et le temps nécessaires à examiner la tendance et faire la recherche nécessaire pour obtenir les quelques dollars supplémentaires qu'un taux d'intérêt plus élevé générerait.

Au sujet du nombre de cotisations reçues comparativement au nombre potentiel sur des lots avec structures, France Joncas répond qu'en ce moment sur le domaine il y a 396 lots, dont 276 avec construction et 229 propriétaires ont payé leur cotisation en 2003.

PROPOSÉ PAR : Sid Johnston
APPUYÉ PAR : Cliff Godding

QUE les états financiers pour l'année 2003 et le budget provisoire pour l'année 2004 soient approuvés tel que présentés.

ADOPTÉS À L'UNANIMITÉ

4.3 L'année fiscale

À la dernière réunion générale annuelle, on avait fait la recommandation d'étudier la possibilité de changer la période de nos activités financières d'une année calendrier à une année fiscale. Après étude de l'impact d'un tel changement, le conseil d'administration a décidé de maintenir l'année calendrier comme notre base financière.

5.0 RAPPORT DES REPRÉSENTANTS DE LAC

Paul Strigner fait une mise à jour des activités et inquiétudes des propriétaires du lac Barnes. Le lac Barnes appuie les tâches de PSSL dans les domaines suivants :

- Consolider les différentes politiques / protocoles et les réviser au besoin.
- Clarifier le statut des transferts de terrain surtout en ce qui concerne le chemin Melançon.
- Éliminer les changements illégaux du terrain, surtout le remplissage des terrains marécageux et les terres humides.
- Continuer l'ensemencement de poissons dans nos lacs.
- Continuer les études sur la qualité de l'eau et de protection de l'environnement incluant la participation de l'Association aux activités de la Fédération des lacs de Val-de-Monts.

Les castors continuent à faire des ravages; ils ont abattu plusieurs petits arbres feuillus l'automne dernier, incluant ceux sur des terrains sans chalet. Il semblerait qu'ils jouent avec les niveaux d'eau du lac par leur barrage, mais ceci n'a pas été confirmé par l'inspecteur du site.

On avertit les opérateurs de bateaux de surveiller leurs vagues afin de ne pas déranger les huards qui nichent.

On informe les propriétaires qu'un récent article dans *La Presse* indique que les jeunes huards naissent au mois de juin et qu'ils requièrent de la paix et tranquillité au mois de juillet afin d'améliorer leurs chances de survie.

6.0 MOTION SUR LE TRANSFERT DES CHEMINS PRIVÉS ET LA CESSATION DES DROITS DE PASSAGE PROPRIÉTÉS DE L'ASSOCIATION

La présidente dit qu'un avis a été envoyé aux propriétaires concernant ces propos en accord avec les règlements et procédures qui stipulent que les politiques et règlements doivent parvenir aux membres, au plus tard, dans les 30 jours qui précèdent l'assemblée générale annuelle. Des copies de ces motions étaient disponibles à l'assemblée.

France Joncas mentionne que les deux motions proposées étaient des points discutés à huit réunions du conseil d'administration, y compris, une réunion spéciale (en novembre dernier) pour discuter et peaufiner les propositions présentées ici aujourd'hui.

On rappelle aux membres, qu'avec l'acquisition de la plage du lac Bataille par l'Association, les négociations comprenaient aussi le transfert de la plupart des chemins privés du vieux domaine à l'Association, aussi bien que les droits de passage et les droits d'accès sur ces terrains. À la lumière de cette situation, l'Association, pendant la dernière année, a reçu quelques demandes d'achat pour plusieurs de ces terrains.

Le transfert de la plage du lac Bataille à PSSL a aussi permis de déceler plusieurs erreurs concernant l'enregistrement de titre de propriété au niveau provincial et pour cette raison l'Association ne peut inventorier ses avoirs terrain. L'Association est prête à assumer la recherche requise mais il y aura définitivement des coûts

La première recommandation permettrait à l'Association de procéder avec ces transactions si les titres sont clairs, n'empiètent pas sur les droits de futurs propriétaires, et si tous les coûts de transfert ou d'achat des dits terrains sont assumés par l'acheteur potentiel.

La deuxième recommandation propose un moratoire de cinq ans afin de clarifier la position de l'Association vis-à-vis ces terrains et stipule qu'une somme d'argent, non déterminée, soit votée au budget annuelle pour les cinq prochaines années afin que l'Association puisse inventorier ses avoirs terrain ainsi que ses droits de passage et droits d'accès. Cependant, à ce moment-ci l'Association ne peut déterminer la somme à budgéter considérant que c'est un nouveau processus sans coût fixe.

PROPOSÉ PAR : *Tony Bertrand*
APPUYÉ PAR : *Francine Garneau*

QUE l'Association PSSL ne prenne pas de décisions concernant le transfert de terrains, la vente de terrains, ou l'abolition des droits de passage, incluant ceux de l'Association et ceux qui affectent les propriétaires actuels ou futurs, et à la condition que l'acheteur potentiel assume tous les coûts encourus, l'Association peut procéder à la transaction. Les coûts payés par l'acheteur potentiel comprennent la recherche complète des chemins d'accès, accès à la plage etc., aussi bien que les frais relatifs à l'arpentage et la séparation du ou des terrain(s) en question.

Une discussion s'ensuit et un amendement amical est proposé.

PROPOSÉE PAR : *Jack Cadieux*
APPUYÉE PAR : *Phillip Ricard*

QUE la motion ci-dessus soit amendée en ajoutant la phrase suivante à la fin de la dernière phrase de cette motion : « conformément à la politique existante à ce moment là ».

On demande le vote sur l'amendement.

51 Pour; 0 Contre; 2 Abstentions

ADOPTÉ

On demande le vote sur la motion originale incluant l'amendement.

43 Pour; 0 Contre, 2 Abstentions

ADOPTÉ

PROPOSÉE PAR : *John Westeinde*

APPUYÉE PAR : *André Fortier*

QU'UNE somme d'argent soit prévue au budget annuel, pour les prochaines cinq années, afin de clarifier les avoirs terrain et les droits de passage de l'Association PSSL au Bureau d'Enregistrement de Terrain Provincial afin de déterminer spécifiquement les avoirs terrain et les droits de l'Association; par exemple, les chemins privés, accès routiers, accès à la plage etc. Cette recherche devra être terminée à la fin du moratoire de cinq ans.

ADOPTÉS À L'UNANIMITÉ

PROPOSÉE PAR : *André Fortier*

APPUYÉE PAR : *Jack Stanley*

QUE la somme attribuée annuellement qui est stipulée dans la motion précédente soit à la discrétion du conseil d'administration.

On demande le vote.

39 Pour; 0 Contre, 1 Abstention

ADOPTÉ

On s'accorde que les retombées de 1 000 \$ générées lors de l'acquisition de la plage soient utilisées pendant cette année fiscale afin de compenser pour les dépenses encourues pour la recherche des titres de terrain.

Les deux prochains items de l'ordre du jour sont reliés et seront discutés simultanément.

7.0 PROGRAMME MUNICIPAL D'INSPECTION DES SYSTÈMES SEPTIQUES

Cette année les inspections ont débuté le 17 mai et continueront jusqu'à l'automne. La municipalité espère examiner 526 installations en 2004, soit une moyenne de 26 par semaine.

À date, 149 inspections ont été complétées (118 installations septiques, plus 31 réservoirs de rétention). Les lacs Rhéaume, Chevreuil et Louise sont terminés et la moitié du lac Bataille est complète. Des 149 réservoirs examinés, 31 propriétaires ont été avertis de faire vidanger leur réservoir et la municipalité a envoyé 9 lettres exigeant un rapport d'ingénieur ou de technologue sur des mesures correctives. On remarque que le lac Barnes ne sera pas fait cette année mais M. le Maire avise PSSL que le programme continuera en 2005. Le Maire promet aussi que s'il est réélu le programme d'inspection d'installations septiques continuerait et s'étendrait pour inclure les terrains non riverains.

Présentement la municipalité n'a aucune mesure de contrôle, ni de procédures de suivi pour les installations septiques sur son territoire. Cependant, les normes provinciales exigent que les réservoirs septiques soient vidangés aux deux ans pour les résidents permanents et aux quatre ans pour les résidents saisonniers.

8.0 MISE À JOUR SUR LA QUALITÉ DE L'EAU

La présidente remercie David Hodgkin pour la coordination et les prises d'échantillons sur les lacs Rhéaume, Bataille, Chevreuil, Épinette et Maskinongé. Elle remercie aussi les bénévoles qui lui ont aidé : Michael Lucas (Rhéaume), Blayne Chapman (Bataille), Wayne Askin (Chevreuil) et Douglas Holden (Épinette), Don Stanley et Paul Strigner ont fait les tests sur le lac Barnes.

On fait la distribution du rapport du laboratoire pour le programme de l'analyse de l'eau et on discute des résultats. Le document comprend aussi les données pour 2003. De l'information additionnelle concernant les résultats se trouvent ci-dessous, sous l'item 8.1.2, *Présentation d'Henri Fournier, Ministère de l'Environnement du Québec*.

France Joncas mentionne que bien qu'on ait remarqué des fleurs d'algue aux lac Rhéaume et Bataille, elles sont loin de l'envergure de celles trouvées en 2002. Elle mentionne que la température cet été a été plus froide que la moyenne et ceci aurait beaucoup aidé la situation. Elle nous avertit que l'été est encore jeune et que l'arrivée de températures plus chaudes pourrait apporter une recrudescence des fleurs d'algue.

Paul Wilson nous informe, que des campeurs ont établi résidence sur quelques îles et que le lac leur sert de buanderie. Que faire? Il a appelé Margaret Carey mais sans résultat jusqu'à date.

Paul Wilson s'inquiète, et en avise Margaret Carey et Nathalie Gingras, concernant certains propriétaires établissant des sites de camping permanents (certains avec des tentes sur plateforme), sans aucun service sanitaire, ceci au Lac MacLaren's Point (des deux côtés), ainsi qu'un peu plus loin sur Harfang des Neiges. On se plaint que ces gens utilisent le lac pour faire leur buanderie, qu'ils vident leur contenant à savon à quelques pieds du rivage. Il n'y a pas de toilette sur plusieurs de ces lots et les campeurs utilisent des fosses ouvertes pour leurs besoins. Il y a aussi une augmentation dans le nombre de roulottes, aucunement branchées à un service sanitaire, sur quelques terrains. Bien que le camping est permis pendant la construction d'une résidence / chalet, ces terrains ne démontrent aucun début de construction.

Paul Wilson demande à PSSL d'enquêter plus à fond afin de s'assurer que le camping de loisir sur une base continue ne soit pas présent à moins d'avoir un permis de construction émis par la municipalité. Il demande des suivis auprès de Margaret Carey et Nathalie Gingras.

Diane Girard demande un panneau d'affichage afin de réduire la vitesse des bateaux des son secteur du lac.

France Joncas mentionne que de telles demandes devraient être faites par écrit à l'Association. Dès qu'une lettre, note ou courriel est reçu, il / elle est évalué(e) soit pour exécution ou pour un suivi, au besoin.

Mme Cécile Fortier félicite le conseil d'administration pour son excellent travail. (La foule applaudit.)

8.1 Journée de la municipalité sur la qualité de l'eau

Les personnes clefs présentes étaient :

- Bernard Lamontagne, président, Fédération des lacs de Val-des-Monts (FLVDM)
- Marc Carrière, maire, Val-des-Monts
- Henri Fournier, biologiste senior, Environnement Québec, secteur Outaouais
- Sylvain Boivin, coordonnateur du comité du bassin versant de la rivière Gatineau, Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO)

8.1.1 Présentation de Marc Carrière, maire, Val-des-Monts

M. le Maire fait une mise à jour du statut du programme municipal d'inspection d'installations septiques (voir détails ci-dessus, sous l'item 7.0, *Programme municipal d'inspection d'installations septiques*).

La municipalité envisage une évaluation du développement durable sur les lots riverains de nos lacs, ex : déterminer le nombre de chalets et résidences qu'un lac peut sainement soutenir. Cette initiative découle d'une demande pour développer 1 000 acres avoisinant les lacs St. Pierre et MacArthur. La municipalité a demandé au développeur de fournir une étude d'impact environnemental. Les propriétaires avoisinants et les associations de lacs sont consternés. La municipalité se dit prête à consulter le public, les propriétaires touchés, les associations de lacs, toutes autres personnes affectées par ce plan.

Le développement soutenable de lots riverains est complexe, puisque la municipalité doit établir un équilibre entre les nouveaux revenus de taxes versus les impacts environnementaux. La politique se doit de pencher en faveur du bien de l'environnement.

En août 2004, la municipalité débutera une révision du règlement pour contrôler les fertilisants et les pesticides. On cite comme exemple le programme en vigueur à Chelsea. La FLVDM promet une étroite collaboration avec la municipalité afin d'élaborer ce règlement.

La municipalité souhaite l'entrée en vigueur de ce règlement au printemps 2005.

On soulève la question du drainage des routes et son effet sur nos lacs. Tous sont d'accord que les routes ont un impact environnemental négatif. La récente amélioration à la jonction de la plage du lac Bataille est citée comme exemple. La présidente a déjà alerté la municipalité le 15 juillet provoquant une visite du Maire (Marc Carrière), la directrice de l'environnement (Nathalie Gingras), la directrice adjointe des travaux publics (Magali Couture), deux inspecteurs des routes et un représentant des travaux publics, le 16 juillet. En ce moment nous ne connaissons pas le résultat de leurs discussions.

M. le Maire admet qu'il y a des problèmes concernant le drainage des routes à proximité des plans d'eau. France Joncas suggère la création d'un inventaire de « routes / plans d'eau ». Marc Carrière considère la suggestion valable mais mentionne que Val-des-Monts a un très grand réseau de routes provinciales, municipales et privées à proximité de plans d'eau et qu'un inventaire peut s'avérer une très lourde tâche. Cependant, la FLVDM est intéressée et prête à revoir ce point.

8.1.2 Présentation d'Henri Fournier, ministère de l'environnement

Henri Fournier nous indique que 2004 est la deuxième année du programme des tests d'eau. Les résultats jusqu'à date seront utilisés pour établir une base de données prises en considération dans le processus décisionnel. Des mesures de transparence et de phosphore ont été utilisées pour la comparaison vu que le niveau de phosphore détermine le statut trophique d'un lac. Un minimum de deux ans de données est requis afin de déterminer le niveau de base.

Les résultats cette année démontrent une détérioration de la qualité de l'eau : transparence réduite et une augmentation de phosphore. Ces résultats sont à la grandeur de la municipalité. De la pluie abondante avant, pendant ou après le dégel en avril peut en être la cause. Les tests de l'année prochaine aideront à déterminer si les pluies abondantes influencent les résultats. On mentionne qu'une collecte additionnelle d'échantillons au mois d'août prochain n'apporterait aucune information supplémentaire vu que 80 p. 100 du phosphore est injecté à la fonte des neiges au printemps.

8.1.3 Présentation sur les bassins versants par Sylvain Boivin, CRÉDDO

En novembre 2002, le gouvernement provincial a adopté une politique nationale aquatique qui sera utilisée comme cadre de référence pour la gestion de nos ressources aquatiques. Les points saillants de cette politique sont :

- L'eau est un avoir public.
- Protéger la santé publique et les écosystèmes aquatiques.
- Assurer un développement soutenable.
- Intégrer la gestion de systèmes aquatiques.
- Coordonner les activités en amont et en aval.

La province de Québec a aussi établi un conseil d'administration pour les bassins versants. Il comprend un tiers, des gouvernements régionaux / locaux; un tiers, des intéressés économiques ex. foresterie et un tiers, des groupes de citoyens. Le rôle du conseil provincial consiste à :

- Permettre une collaboration entre tous les intéressés et les utilisateurs des systèmes aquatiques.
- Tenir compte des besoins de tous les intéressés.
- Établir une approche holistique dans le processus décisionnel.

9.0 RECOMMANDATIONS DE L'ASSEMBLÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Serge Tremblay mentionne qu'il attend toujours une réponse du conseil d'administration concernant une étude de la constitution qui permettrait un vote par procuration d'un propriétaire à son fils ou sa fille.

En réponse, la présidente le réfère au procès verbal de AGA 2003, dûment approuvé aujourd'hui, ou l'on note :

« Tim Naumetz répond que le comité formé pour étudier la question, suite aux premières discussions, a établi qu'il serait virtuellement impossible de désigner quelqu'un de la famille / parent au titre de membre actif de l'Association. Un changement dans le règlement causerait de sérieuses difficultés à répondre aux exigences de la relation propriétaire / parenté, aussi bien qu'un problème légal vis-à-vis la responsabilité du propriétaire ».

La secrétaire mentionne que même si les enfants des propriétaires n'ont pas le droit de vote, qu'ils ont le droit de parole et peuvent exprimer leurs points de vue et leurs inquiétudes dans des matières décisionnelles.

Cependant, on mentionne aussi qu'avec une population vieillissante, cette situation deviendra de plus en plus courante.

France Joncas informe l'assemblée qu'une revue de la Charte de l'Association est incluse dans le plan d'action 2004-2005 de l'Association.

10.0 ÉLECTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Claude Létourneau accepte la présidence du processus électoral.

Poste de Trésorier

- *David Hodgkin* est proposé par *France Joncas* pour un terme de deux ans.
- *Denise Leblanc* déclare la nomination close.
- **Élu par acclamation.**

Représentants du Lac Bataille (deux postes)

Un poste pour un terme d'un an

- *Louise Lemieux* est proposée par *Hélène Lemieux* pour un terme d'un an.
- *Diane Girard* déclare la nomination close.
- **Élue par acclamation.**

Un poste pour un terme de deux ans

- *Hélène Lemieux* est proposée par *Odette Surch* pour un terme de deux ans.
- *Diane Girard* déclare la nomination close.
- **Élue par acclamation.**

Représentants du lac Rhéaume (deux postes)

- *Kim Wilson* est proposée par *Gil Boyce* pour un terme de deux ans.
- *Ron Malis* est proposé par *David Hodgkin* pour un terme de deux ans
- *Phillip Ricard* déclare les nominations closes.

Le président d'élection suggère une nomination au deuxième poste. Il remarque qu'en l'absence de candidats à ce poste, un vote ne sera pas nécessaire

On demande des nominations au deuxième poste. Puisqu'il n'y a pas de nomination :

- *Tony Bernard* déclare la nomination close.
- *Claude Létourneau* déclare *Kim Wilson* et *Ron Malis* dûment élus.

Représentant du lac Barnes (un poste)

- *Paul Strigner* est proposé par *Larry Surch* pour un terme de deux ans.
- *Donna Bond* déclare la nomination close.
- **Élu par acclamation**

Représentant du lac Chevreuil (un poste)

- *Jane Askin* est proposée par *Paul Wilson*.
- *Jane Askin* décline la nomination.
- Le poste demeure vacant.

Représentant du lac Louise (un poste)

- *Raymond Guénette* est proposé par *Odette Surch*.
- Bien qu'absent, il avait indiqué qu'il accepterait la nomination.
- *Hélène Lemieux* déclare la nomination close.
- **Élu par acclamation.**

Représentant du lac Truite (un poste)

- *Chris Hemmingway* est proposé par *Jerry Chabot*.
- *Larry Surch* déclare la nomination close
- **Élu par acclamation.**

Les lacs Chevreuil, Corrigan, Épinette et Maskinongé demeurent toujours sans représentant. Le président d'élection indique que les postes vacants peuvent être comblés par le conseil d'administration pendant l'année.

Claude Létourneau, président d'élection déclare le processus électoral terminé.

À ce moment-ci, France Joncas remercie les membres du C.A. sortant pour leurs importantes contributions au fil de leurs nombreux termes au conseil d'administration : Jane Askin, (Chevreuil), Gil Boyce (Rhéaume) et San Fong (Bataille)

11.0 VARIA

Un membre demande s'il serait possible de se pencher sur un problème de déchets au Chemin Chêne Rouge. Des affiches pourraient prévenir les dégâts. On mentionne que de telles affiches sont présentes aux bacs à d'autres lacs. La municipalité leur a suggéré de passer par l'entremise de l'Association.

On indique que le contracteur de la cueillette des déchets (Matrec) est responsable pour la cueillette et la disposition d'appareils ménagers, qu'ils soient près des bacs à déchets ou sur des chemins privés et ce douze mois par année. Advenant que la cueillette ne soit pas faite, les propriétaires doivent avisés Matrec eux-mêmes.

Un membre se plaint de la pollution visuelle le soir (trop de lumières) autour de plusieurs chalets. La présidente lui suggère de rédiger un article en ce sens afin de l'inclure sur notre site Internet ainsi que dans le prochain journal de l'Association. Une traduction ne sera pas nécessaire.

On soulève aussi le problème de musique trop forte et de bruits excessifs. France Joncas explique que l'Association se ferait un plaisir de publier un article dans ce sens, dans le prochain bulletin d'information, si la personne veut bien le rédiger. La présidente indique qu'un règlement municipal à cet effet existe et que la sûreté de la MRC doit le faire respecter.

N'ayant autre point à discuter, ***Line Décarie propose la levée de l'assemblée à 12 h 45.***

Respectueusement soumis,

Odette Surch
Secrétaire